

Composition des Commissions mixtes de validation

Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5 et D. 613-38 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées par le Directeur de l'U.F.R. Lettres et Langues.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions mixtes de validation

Les demandes de validation des crédits ECTS des étudiants CPGE pour l'année universitaire 2023-2024 sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

MENTION LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES

CPGE-Licence Parcours Langues Étrangères Appliquées (LEA)
Anglais-Allemand / Anglais-Chinois / Anglais-Espagnol / Anglais-Italien / Anglais-Français pour étrangers en L3

Présidente :	Carine BERBERI
Membres :	Sabrina FERRARA Stéphane LELANDAIS José-Maria LOPEZ CASADO Marie-Anne MULQUIN-CHOMMELOUX (membre extérieur) Emmanuelle TERRONES Anne URBANOWSKI
Suppléants :	Marc LIBRE Ingrid RADEMACHER Maria-Teresa RICCI

MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER)

CPGE-Licence Parcours Anglais

Président :	Philippe BRILLET
Membres :	Adrienne JANUS Camille MARTIN-PEYRE Martine PELLETIER Sébastien SALBAYRE Katy TESTEMALE (membre extérieur)

CPGE-Licence Parcours Espagnol

Président : Fausto GARASA
Membres : Gloria BOSSE-TRUCHE
Céline PERRIN (membre extérieur)
Marie-Hélène SOUBEYROUX

CPGE-Licence Parcours Anglais-Espagnol (Bi licence)

Présidente : Laurence MULLALY
Membres : Fausto GARASA
Salah OUESLATI
Céline PERRIN (membre extérieur)
Anne ULLMO

MENTION ARTS, LETTRES ET CIVILISATION

CPGE-Licence Lettres

Présidente : Hélène MICHON
Membres : Alexandre DUQUAIRE (membre extérieur)
Sophie MENTZEL
Marine MIQUEL

Article 2.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 23 avril 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Le Vice-président en charge de la formation et de la
vie universitaire



Florent MALRIEU